

CHUN-YING LEUNG

Vice-président de la Conférence consultative politique du peuple chinois, ancien chef de l'exécutif de la région administrative spéciale de Hong Kong, République populaire de Chine

Ronnie CHAN

M. Leung, aujourd'hui il y a eu des questions sur Hong Kong, alors je suppose que vous pouvez parler des deux ; Thierry a répondu à une partie de la question soulevée par plusieurs personnes au cours de la séance précédente, alors vous pouvez dire un mot sur la mondialisation si vous le voulez, ou vous pouvez parler de Hong Kong. Vous êtes peut-être le plus qualifié pour aborder la question de Hong Kong aujourd'hui.

Chun-ying LEUNG

J'avais préparé quelque chose sur le thème de cette session, à savoir la position chinoise sur la mondialisation, mais à présent que j'ai entendu Thierry et ses remarques liminaires, mentionnant Hong Kong à deux ou trois reprises, comme vient de le faire Eric : je jette ce que j'avais préparé.

A Hong Kong, nous avons eu quatre mois de troubles incessants, et cela continue. En ce qui concerne la violence, elle tend à diminuer ; le nombre d'émeutiers et de manifestants pacifiques a diminué en même temps. Dans cette tendance à la baisse, nous pourrions, si nous ne sommes pas prudents ou chanceux, voir des pics dans le degré de violence ou dans l'ampleur des pertes humaines. La police et les autres autorités de Hong Kong ont fait preuve de la plus grande retenue, c'est pourquoi je vous écoute, et c'est pourquoi nous ne voyons pas dans les rues de Hong Kong le genre de victimes que nous avons vu dans d'autres parties du monde.

La démocratie. Hong Kong n'est pas un État souverain, Hong Kong fait partie de la Chine. Par conséquent, lorsque nous examinons la démocratie ou le processus de démocratisation à Hong Kong, nous ne devrions pas comparer Hong Kong à un État souverain. Nous devrions et pourrions seulement comparer la démocratie et la démocratisation à Hong Kong à celles de villes comme Paris, Londres, New York, Tokyo ou Washington DC. Cependant, Hong Kong n'est pas une ville ordinaire parce qu'en vertu de la Loi fondamentale, promulguée en 1990 après cinq ans de consultations intensives et à grande échelle à Hong Kong et dans le reste du pays, et en vertu des conditions du retour de Hong Kong en Chine, Hong Kong s'est vu attribuer, non seulement « un pays, deux systèmes », mais aussi « un pays, deux systèmes, le peuple de Hong Kong à la tête de Hong Kong, avec un degré élevé d'autonomie ». Pas une autonomie complète, mais un degré élevé d'autonomie et ce degré élevé d'autonomie est bien défini dans la Loi fondamentale. Au total, il y a 160 articles dans la Loi fondamentale, tous en noir et blanc, qui sont appliqués depuis 22 ans maintenant, donc quand on parle d'« un pays, deux systèmes » ou quand on parle de démocratie, ce ne sont plus des concepts abstraits pour Hong Kong : ils font partie de nos arrangements constitutionnels et juridiques.

La Chine, si je dois faire une supposition, pourrait tout de suite dire au peuple de Hong Kong : « Vous pouvez élire à votre manière votre chef de l'exécutif, le chef du gouvernement de Hong Kong, si le résultat de l'élection est de produire un chef de l'exécutif qui a les mêmes degrés d'autonomie et d'autorité que les maires de Londres, de Washington DC, de Tokyo, de New York et de Paris ». Cependant, en tant qu'ancien chef de l'exécutif, je peux vous dire, et vous pouvez consulter la loi fondamentale disponible en anglais et en chinois sur le site Web, que le chef de l'exécutif de Hong Kong jouit d'une autorité d'un degré beaucoup plus élevé et que c'est grâce à l'exercice de ce haut degré d'autorité que Hong Kong a atteint ce haut degré d'autonomie. Les processus démocratiques locaux ne produisent pas de maires ou, dans le cas de Hong Kong, de chefs de l'exécutif qui ont ce degré élevé d'autorité, et les villes n'ont pas non plus ce degré élevé d'autonomie.

D'où vient cette autorité supplémentaire ? Ce pouvoir supplémentaire provient d'un processus allant du sommet vers la base, et donc un processus qui ne part pas entièrement de la base, c'est-à-dire la délégation du pouvoir par l'électorat

à cette personne élue. En plus de ce processus, que nous avons à Hong Kong, les autorités centrales de Pékin, à travers la nomination du chef de l'exécutif, confient certains pouvoirs, qui appartiennent normalement aux gouvernements centraux, au chef de l'exécutif et donc à Hong Kong dans son ensemble.

Par conséquent, dans notre système électoral qui, encore une fois, se trouve dans la Loi fondamentale, nous avons, jusqu'à présent, les élections du comité électoral. Le comité électoral est composé de 1200 personnes issues de différents secteurs de la communauté de Hong Kong, et à la fin du processus électoral, la personne doit être nommée par le gouvernement central, et cette nomination n'est ni cérémoniale ni nominale ; il existe un véritable pouvoir de nomination, ce qui signifie que le gouvernement central, en droit, peut nommer ou ne pas nommer le candidat élu. C'est cela la démocratie à Hong Kong. La Loi fondamentale dit également que l'élection au suffrage universel est le but ultime du développement démocratique de Hong Kong, mais un candidat au poste de chef de l'exécutif universellement élu doit, de toute façon, être nommé par le gouvernement central. Pour passer du système actuel d'élection par le comité électoral à l'élection au suffrage universel, qui est l'annexe 1 de la Loi fondamentale – vous pouvez à nouveau aller la consulter –, il faut l'approbation du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire du pays, non pas de Hong Kong mais du pays, donc de Pékin. Ce sont les dispositions constitutionnelles et juridiques.

Comme je l'ai dit, si dans une société démocratique le chef de l'exécutif qui représente le peuple de Hong Kong comme, disons, le maire de Hong Kong, n'a que ce type de pouvoir, Pékin aurait d'emblée dit oui au suffrage universel. Je pourrais aussi considérer l'envers de la question : les villes d'autres pays démocratiques, y compris celles de l'Occident, pourraient-elles avoir ce genre de degré élevé d'autonomie simplement par l'élection du maire local, par l'électorat local, sans que le gouvernement central ou le gouvernement fédéral n'ait de pouvoir ou n'ait son mot à dire dans le processus ? Ce sont les manifestations du principe « Un pays, deux systèmes » déjà inscrites dans la Loi fondamentale, qui est un document juridique.

Les cinq demandes des manifestants et des émeutiers de Hong Kong incluent le suffrage universel pour Hong Kong mais, pour eux, le suffrage universel n'est pas le suffrage universel selon la Loi fondamentale ; ils veulent que ce soit Hong Kong qui instaure ce suffrage par lui-même, sans l'implication de Pékin : donc nous sommes coincés. En 2014, lorsque j'étais chef de l'exécutif, nous avons suivi un processus dit de réforme constitutionnelle, qui a abouti au mouvement *Occupy Central* ; tout le mouvement a fini par s'éteindre. En réalité, Pékin a offert la possibilité d'élire le chef de l'exécutif au suffrage universel, mais certains jeunes étudiants de certains quartiers de la communauté de Hong Kong n'en ont pas voulu parce qu'ils n'aimaient pas les termes utilisés dans la Loi fondamentale : ils voulaient une nomination ouverte des candidats à la fonction de chef de l'exécutif.

C'est une question complexe, compliquée et technique, mais j'ai pensé que je devais saisir cette opportunité, et je suis sûr que vous avez des craintes quant à l'avenir de Hong Kong, nous en avons aussi, mais nous devons nous en tenir à la Loi fondamentale ; Hong Kong est une société fondée sur le droit et les règles, nous devons passer par l'État de droit, encore une fois, « un pays, deux systèmes, un degré élevé d'autonomie, le peuple de Hong Kong gouvernant Hong Kong ». A Hong Kong la démocratie n'est plus une notion abstraite, tout est dans les dispositions constitutionnelles.

Je vous remercie.